

RSSFP Canada Vie Consultez ce site pour les mises à jour	Régime d'assurance supplémentaire santé de l'ACJCS Sun Life
Montant précis par jour (selon le niveau de protection choisi) pour les frais d'hospitalisation quotidiens dans un hôpital agréé qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance-maladie provincial/territorial.	100 \$ par jour, en plus de tout autre avantage, pour les chambres à un ou deux lits dans les centres hospitaliers. *
(Remboursés à 80 %) Examen de la vue : 1 toutes les 2 années civiles commençant aux années impaires Lunettes ou lentilles cornéennes : maximum de 400 \$ toutes les 2 années civiles commençant à chaque année impaire Chirurgie oculaire au laser non urgente : maximum 2 000 \$ à vie	Jusqu'à 500 \$ tous les deux ans, à compter de la dernière date d'achat, pour le coût des lunettes ou des lentilles de contact.* Jusqu'à 50 \$, tous les deux ans, pour le coût d'un examen de la vue. *
(Remboursés à 80 %) Expenses for certain supplies and services may be eligible, subject to maximums, such as ambulance transportation, hearing aids, orthotics, diabetic supplies and arotherapeutics devices	Jusqu'à 1 500 \$ pour le coût des prothèses auditives, tous les 5 ans à partir de la dernière date d'achat. *
(Remboursé à 80 %) Physiothérapeute : maximum de 1 500 \$ par année civile	Jusqu'à 1000 \$ pour le coût d'une physiothérapie. *
Aucun	Frais pour les services d'un Agent d'assistance personnelle/soignant, jusqu'à 20 heures par semaine. Le plafond est de 25 000 dollars par an et de 50 000 dollars à vie. L'assurance couvre jusqu'à 24 heures par jour pendant 14 jours après la sortie de l'hôpital. *
Services infirmiers : maximum de 20 000 \$ par année civile	Soins infirmiers privés illimités à domicile pour vous et les personnes à votre charge (telles que définies au contrat). La demande de règlement doit d'abord être approuvée par le Régime de soins de santé de la fonction publique (Canada Vie), puis par la Sun Life. *

	Une prolongation de la couverture de deux ans pour votre conjoint ou conjointe, sans frais, advenant votre décès pendant votre adhésion au régime.
	<i>*Les limites sont par membre de la famille couvert par le régime. Ces avantages, à l'exception du numéro 6, sont tous cumulables à ceux du RSSFP, et toutes les demandes doivent être envoyées à Canada Life avant d'être soumises à notre régime.</i>

RSSFP Assurance Voyage MSH International	Régime d'assurance voyage supplémentaire de l'ACJCS* Assurance voyage Manuvie (anciennement avec RSA)
1 000 000 \$ de frais médicaux admissibles que vous-même ou vos personnes à charge engageriez par suite d'une urgence qui surviendrait pendant un voyage d'affaires ou d'agrément. Vous avez droit à cette protection pendant les 40 jours qui suivent la date de votre départ de votre province de résidence à l'exclusion de toute période passée à l'extérieur de la province ou territoire pour des raisons professionnelles dans le cadre d'un voyage officiel.	Jusqu'à 5 millions de dollars de couverture pendant 120 jours à compter du jour où vous quittez le pays.* C'est le deuxième payeur pendant les 40 premiers jours d'un voyage. * La clause de stabilité relative aux affections préexistantes s'applique aux membres âgés de 70 à 75 ans. Le régime de voyage de Manuvie ne se poursuit pas après la retraite.